

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2015

Sont présents, à 20.15 h à la salle communautaire du Rural, 48 citoyennes et citoyens de Givisiez qui siègent sous la présidence de M. Georges Baechler, Syndic, ainsi que deux journalistes.

M. le Syndic accueille les participants, salue la présence de la presse et informe que cette Assemblée sera enregistrée afin d'assurer une parfaite conformité avec le procès-verbal qui en est dressé. Il déclare donc cette Assemblée communale ouverte.

Convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes (LCo) et à la décision de l'Assemblée communale du 23 mai 2011, par insertion dans la Feuille officielle no 19 du 8 mai 2015, par avis au pilier public, par insertion sur le site Internet de la Commune ainsi que par le Message de printemps 2015 du Conseil communal distribué à chaque ménage, cette Assemblée peut siéger valablement.

M. le Syndic excuse les absences de MM. Philippe Nuoffer, membre de la Commission d'aménagement, Jérôme Broch et Daniel Kaenel.

MM. Marius Noth et Serge Vonlanthen sont désignés comme scrutateurs et acceptent leur charge. Conformément à l'article 18 LCo, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic rappelle la qualité de citoyen de Givisiez, nécessaire pour participer aux délibérations, et prie les éventuels auditeurs de prendre place sur les sièges disposés sur le côté latéral de la salle. Il invite les intervenants à indiquer préalablement leur nom et le quartier où ils habitent.

M. le Syndic lit l'ordre du jour figurant dans la convocation:

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014 (ce PV ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)

2. Comptes 2014
3. Budget d'investissements 2015
 - 3.1 Projet Chanteclair, crédit d'étude
 - 3.2 Réaménagement place de-Boccard, crédit d'investissement
4. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
5. Election d'un/e Conseiller/ère d'agglomération
6. Unité de gestion forestière "Forêt-Sarine", approbation des statuts et du périmètre
7. Divers

1 PROCES-VERBAL

Par décision du Conseil communal, mentionnée dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2014 n'est pas lu : il pouvait être consulté au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la Commune www.givisiez.ch.

Ce procès-verbal fut approuvé par le Conseil communal en séance du 12 janvier 2015, comme requis par l'article 13 ReLCo.

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole. Il ordonne le vote à mains levées :

- **le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.**

2 COMPTES 2014

M. le Syndic introduit le sujet : *"Avant de passer la parole à notre argentier Michel Ramuz, Vice-Syndic, je voudrais relever l'effort fait dans tous les dicastères pour maîtriser les dépenses. Là où nous avons le contrôle, les dépenses ont été respectées, voire inférieures à nos prévisions. Les dépenses liées dépendant de notre contribution aux frais du Canton ont évidemment évolué avec les effectifs de la population et des écoliers.*

Si le résultat est nettement meilleur que notre budget initial, cela est dû surtout à la vente du Manoir à sa Fondation. En fait, cette recette extraordinaire de

CHF 849'000 a permis d'opérer des réserves pour CHF 450'000 et des amortissements extraordinaires de près de CHF 250'000, permettant en outre d'améliorer le compte ordinaire de près de CHF 150'000. Cela explique la différence entre le déficit budgétisé et le résultat positif qui vous est présenté.

Il faut cependant rester vigilant car des recettes de cet ordre sont non seulement extraordinaires, mais elles sont surtout très rares. Par contre, les annonces faites par le Canton sur la baisse de la fiscalité des entreprises nous laissent augurer un manque à gagner non négligeable pour notre Commune, d'où l'importance d'une vigilance accrue pour les années à venir.

Nous comptons sur l'augmentation des impôts décidée l'année dernière pour lisser un tant soit peu les comptes dès 2015, pour autant que nous n'ayons pas de surprises conjoncturelles qui viennent perturber ces prévisions. C'est aussi la raison pour laquelle notre Commune essaiera dans toute la mesure du possible de réaliser les futurs investissements dans le cadre de partenariats avec nos voisins ou en créant des structures permettant un financement indépendant."

En plus des explications fournies par M. le Syndic, les citoyens trouveront de nombreuses informations sur ces comptes aux pages 4 à 27 du Message.

M. Michel Ramuz, Vice-Syndic et responsable des finances effectue tout d'abord un compte-rendu sur l'évolution de diverses dépenses, de 2007 à 2014 et compare le produit fiscal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 2007 à 2012. Il présente ensuite les comptes 2014 et relève les particularités des divers chapitres du compte de fonctionnement, dont les recettes totalisent CHF 16'345'585 pour CHF 15'723'422 de dépenses, dégageant un bénéfice de CHF 21'694.

M. Ramuz apporte encore quelques commentaires aux décomptes finaux d'investissement.

Le cash-flow 2014 atteint CHF 1'471'978.

Le Conseil communal présente dans son Message de printemps 2015 les décomptes finaux des investissements suivants, votés par des Assemblées communales précédentes :

- Part à la recapitalisation de la Fondation du Manoir pour l'étude du projet "Les Terrasses du Manoir".
- Aménagement de la place de jeux de La Faye Est.

- Mise en place de zones 30 km/h.
- Réaménagement du cimetière de Givisiez.
- Valorisation du PAD Chanteclair.
- Mise en séparatif du collecteur entre le cimetière et le Tiguellet.
- Réfection de la route privée de Beauséjour.
- Renouvellement de la Jeep du Service du feu.
- Taxe de raccordement au chauffage à distance Givicad.
- Raccordements et modifications des installations de chauffage suite au branchement à Givicad.

Le bilan au 31 décembre 2014 totalise CHF 35'828'370 pour une fortune nette de CHF 5'224'350.

M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, en lit le préavis :

"Le rôle de la Commission financière ne consiste qu'à prendre position sur le rapport de l'organe de contrôle et à fournir à l'Assemblée communale un préavis de telle sorte que celle-ci puisse débattre et décider en toute connaissance de cause.

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises d'une part, pour effectuer sa propre appréciation sur les comptes de l'exercice, et d'autre part, pour prendre connaissance avec le Conseil communal du rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA relatif à la révision des comptes.

Appréciation de la Commission financière

1. Comptes de fonctionnement

1.1 Comparaison du compte de fonctionnement avec le budget

Le compte de fonctionnement de l'exercice peut se résumer de la manière suivante :

	Comptes	Budget	Ecart
Total des produits	16'345'585	16'006'300	+ 2,1 %
Total des charges	<u>15'723'422</u>	<u>15'945'085</u>	- 1,4 %
BN avant amort. et provisions	622'163	61'215	
- amortissements obligatoires	- 765'860	- 751'170	
Résultat après amort. obligatoires	- 143'697	- 689'955	+ 546'258
- amortissements supplémentaires	- 234'424	- 300'000	
+ bénéfice sur la vente du Manoir	849'815		
- constitution de provisions	- 450'000	- 16'160	

+ dissolution de provisions	.	490'000
Bénéfice / - perte	<u>21'694</u>	<u>- 516'115</u>

Les comptes de l'exercice 2014 ont tout de même été meilleurs que prévu. En effet, la perte annoncée de 689'955 francs après la prise en compte des amortissements obligatoires a pu être ramenée à 143'697 francs. Cette amélioration est la conséquence de rentrées fiscales sur les impôts spéciaux supérieures aux prévisions, ainsi que d'une économie sur l'ensemble des charges de fonctionnement.

La vente du Manoir à la Fondation du même nom a dégagé un bénéfice de 849'815 francs permettant ainsi d'effectuer des amortissements supplémentaires de 234'424 francs, de constituer une provision de 200'000 francs pour l'entretien du réseau routier et une autre de 250'000 francs pour le financement du projet Chan-teclair.

Au final, l'exercice 2014 présente un bénéfice de 21'694 francs alors que le budget prévoyait une perte de 516'115 francs.

1.2 Comparaison des comptes par nature avec le budget

Sur la base des comptes par nature, les revenus de fonctionnement ont légèrement progressé.

Les principales augmentations touchent :

- Les produits de la fiscalité communale qui ont été pour environ 280'000 francs supérieurs au budget et se situent au niveau de ceux de l'exercice précédent.
- La participation des parents à l'accueil extrascolaire qui a augmenté en raison de l'augmentation du nombre d'enfants.

A noter encore que la subvention pour la 2ème année de l'école enfantine a été allouée par l'Etat pour la dernière fois. Il s'agit d'un montant de 133'589 francs pour 2014.

Les charges de fonctionnement sont restées légèrement en dessous du budget et ne dépassent pas celles de l'année précédente.

Sur la base des charges par nature, on peut tirer les conclusions suivantes :

- Les charges de personnel ont bien été maîtrisées. Elles sont inférieures au budget et ne dépassent pas celles de l'exercice précédent.
- Les honoraires d'études pour l'aménagement du territoire ont toutefois été bien supérieurs en raison du mandat d'étude parallèle de l'Escale non prévu lors de l'élaboration du budget.
- Malgré l'augmentation de la population, le coût d'exploitation de la déchetterie est resté pour 7% en dessous de l'estimation.

2. Compte des investissements

Deux membres de la Commission financière ont effectué, en plus des travaux de la fiduciaire, un contrôle des investissements dans les bureaux de l'administration communale, le 10 avril 2015. Les pointages effectués ont permis de constater que toutes les écritures comptables étaient dûment documentées par des pièces justificatives et visées par les personnes autorisées.

Sur les neuf investissements terminés durant l'exercice, trois ont dépassé les crédits votés pour un total de 52'573 francs. Le contrôle des investissements et les commentaires y relatifs se trouvent aux pages 26 à 38 du dernier Message communal.

3. Analyse du bilan

Durant l'exercice, les liquidités ont diminué de 1,3 million pour se situer à 1,4 million au 31 décembre 2014. Le patrimoine immobilisé s'élève aujourd'hui à 31,8 millions.

Les emprunts communaux ont diminué de 1,3 million au cours de l'exercice et se montent désormais à 23 millions.

Quant aux réserves ouvertes, elles ont augmenté de 450'000 francs en 2014 et atteignent aujourd'hui 3,6 millions de francs.

En conclusion et par différence entre les actifs et les passifs du bilan, la fortune nette au 31 décembre 2014 se monte à 5,25 millions de francs.

4. Rapport complémentaire de Multifiduciaire Fribourg SA

Les comptes communaux ont été révisés par Multifiduciaire Fribourg SA dans les locaux de l'administration

communale du 26 au 31 mars 2015. Le rapport de révision de la fiduciaire est publié aux pages 24 et 25 du Message de printemps du Conseil communal.

Le rapport complémentaire destiné au Conseil communal et à la Commission financière explique de manière détaillée tous les points examinés et les constatations faites lors de la vérification des comptes de l'exercice 2014.

Nous retenons pour l'essentiel les points suivants :

- L'organe de révision a voué une attention particulière à l'existence des actifs et passifs, ainsi qu'à leur évaluation. Il a aussi analysé l'échéance et le renouvellement des divers emprunts.
- Il a ensuite procédé aux vérifications obligatoires selon les formulaires officiels du Service des communes.
- L'application de la législation cantonale et des directives du Service des communes a aussi été passée en revue. L'organe de contrôle relève à ce sujet que le degré de couverture des chapitres « Eaux usées et Eau potable » n'a pas été intégral avec respectivement 95,4% et 94,2% au lieu de 100%.

En conclusion, l'organe de révision confirme l'exactitude des comptes présentés et recommande d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Commission financière tient à remercier l'organe de révision pour le travail effectué et pour l'élaboration de son rapport complémentaire.

5. Conclusion

La situation déficitaire que le Conseil communal avait annoncée pour 2014 ne s'est heureusement pas confirmée. En effet, même sans le produit extraordinaire de la vente du Manoir, l'exercice 2014 aurait pu faire apparaître un bénéfice.

La Commission financière est toutefois bien consciente de la détérioration des perspectives financières de la Commune. Néanmoins, le panier des réserves ouvertes reste encore bien doté avec près de 3,6 millions de francs.

L'évolution du cash-flow appelle aussi à la prudence. En effet, le cash-flow de l'exercice 2014, sans le produit de la vente du Manoir, est resté plus ou moins au

niveau de l'exercice précédent avec 622'163 francs contre 714'778 francs en 2013, alors que le cash-flow moyen des dix années précédentes se situait à plus de 2 millions de francs.

Dès lors et comme déjà dit à plusieurs reprises, ce constat doit inciter le Conseil communal à la prudence dans le choix des futurs projets d'investissements de manière à ne pas grever encore plus les charges de fonctionnement de notre Commune.

Sur la base du rapport complémentaire de l'organe de révision du 20 avril 2015, ainsi que sur notre propre appréciation des comptes, nous avons l'avantage de proposer à l'Assemblée communale de ce soir d'approuver les comptes pour l'exercice 2014 présentant un total de bilan de 35'828'370.60 francs et un bénéfice de 21'694.28 francs et d'en donner décharge à l'Autorité communale et à sa boursière.

M. le Syndic remercie le Président de la Commission financière et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée approuve les comptes 2014 de la Commune de Givisiez, donnant décharge au Conseil communal et à la boursière.

3 BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2015

3.1 Projet Chanteclair, crédit d'étude

M. le Syndic introduit le sujet : "Ce projet directement lié à la réalisation des Terrasses du Manoir répond à des besoins concrets, mais étant donné que sa réalisation dépendra de l'acceptation du projet des Terrasses du Manoir par l'Etat, nous ne pouvons pas attendre pour en dessiner les contours exacts. C'est pour cette raison que nous souhaitons terminer les études jusqu'à l'étape de mise à l'enquête pour être prêts le moment venu."

M. Roger Carrard, Conseiller communal responsable du dicastère Patrimoine communal et énergie, présente cet objet.

"En complément des informations publiées en pages 40-41 du Message communal, il est utile, pour celles et ceux

qui n'auraient pas suivi ce dossier dès le début, d'y apporter les réflexions suivantes:

- En premier lieu, la Commune doit assumer certaines tâches qui lui sont dévolues (par exemples les Ecoles, l'Aménagement, les routes, le Service du Feu, le Social, etc...). Pour cela, elle choisit si elle fait les investissements ou si elle fait assumer ces tâches par des tiers lorsque cela est possible.
- Dans le cas de "Chanteclair", depuis 1993, la Commune a pressenti cet endroit en prévision d'un besoin pour une affectation liée à l'EMS Le Manoir à cause de la proximité de ses services. C'est pour cela qu'elle a investi dans l'achat de ce terrain.
- Aujourd'hui, on connaît mieux les données démographiques et leurs très prochaines conséquences pour se rendre compte de la pertinence de cette réflexion d'alors. De plus, de par notre situation périphérique de Fribourg en direction Ouest, Le Manoir est à ce jour le dernier EMS à disposition jusqu'à Montagny.
- On connaît les soucis financiers de notre grand argentier cantonal pour les économies à faire et ses freins aux subventions mais, si l'on peut comprendre son approche sur le blocage des salaires et l'endettement tel qu'on l'appliquerait dans une entreprise en quête de rentabilité, il y a des chiffres que l'on ne peut pas influencer par des mesures. Je pense là à la courbe démographique qui va nous tomber dessus la prochaine décennie déjà.
- Pour la situation qui vous est présentée ce soir, permettez cette métaphore:
 1. Les Terrasses du Manoir sont et resteront le "déclencheur". On pourrait désigner cela comme la "locomotive".
 2. Chanteclair, lui, suit et il en reste dépendant. On pourrait le désigner comme le "wagon de charbon", prêt, plein et accroché à l'arrière afin de garantir un voyage dans de bonnes conditions.
- Pour celles et ceux qui pensent que ce crédit serait un "chèque en blanc" car l'assurance de recevoir les subventions pour l'agrandissement du Manoir n'est à ce jour pas garanti, je dirais qu'effectivement le vote positif de l'Assemblée correspond à une signature mais que le chèque reste "bloqué", dans un coffre, jusqu'à la promesse de la subvention par le canton. D'ailleurs, le règle-

ment d'exécution de la loi sur les Communes (REL-Co) art. 43 a) lettre m), délimite une validité temporelle à un crédit voté non utilisé.

- La demande de crédit soumise à l'Assemblée de ce soir permettra d'être prêt, le cas échéant, à satisfaire une exigence de la CODEMS pour des appartements à créer et figurant dans le projet initial ITIS, sur lequel cette même Commission avait donné son accord de principe en 2013."

M. Carrard passe la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, qui en lit le préavis :

" Malgré les informations complémentaires données par les représentants du Conseil communal, la Commission financière estime que cette demande de crédit est prématurée pour les raisons suivantes :

- Les noms des éventuels partenaires intéressés à participer à cette réalisation ne sont pas encore connus et le montant de leur participation n'est pas fixé.
- La forme de la société économique devant réaliser cette promotion n'a formellement pas été définie et de ce fait, la société n'est pas encore constituée.
- Il n'est pas du tout sûr qu'une décision favorable ce soir puisse débloquer la situation pour l'attribution de la subvention cantonale destinée aux lits supplémentaires du Manoir.

Si la Commission financière s'en tient strictement et uniquement à ce qui est prévu dans la Loi sur les communes, force nous est de constater que la Commune a encore les moyens de faire cette avance de fonds de 1 million de francs. Toutefois, il faut être conscient que les liquidités risquent de manquer à notre Commune le jour où elle devra financer d'autres projets prioritaires d'ici à ce que cette avance lui soit remboursée.

Dès lors et pour autant que :

- le Conseil communal s'engage formellement à ne pas utiliser ce crédit de 1 million de francs aussi longtemps que le permis de construire pour l'agrandissement du Manoir n'est pas octroyé et que le financement des lits supplémentaires n'est pas assuré;
- le crédit d'étude de 1 million de francs et le coût de la valorisation du PAD de Chanteclair d'environ 300'000 francs soient remboursés à la

Commune dès le début de la réalisation de ces appartements,

la Commission financière préavise favorablement le crédit d'étude de 1 million de francs pour le projet Chanteclair, montant financé par un prélèvement de 250'000 francs sur la réserve constituée et par prélèvement de 750'000 des capitaux disponibles de la Commune.

M. Carrard répond aux remarques de la Commission financière:

"La Commission financière mentionne que les noms des éventuels partenaires intéressés à participer à cette réalisation ne sont pas encore connus et le montant de leur participation n'est pas fixé.

Oui, il est vrai qu'à ce jour, le calendrier déterminant demeure celui du dossier des Terrasses du Manoir qui nous incite à être prêts à intervenir aussitôt le permis délivré et les subventions attendues débloquées !

Or, par souci d'éviter de devoir convoquer une Assemblée extraordinaire en urgence, le Conseil communal a jugé opportun de présenter cet objet, en toute transparence, à l'Assemblée de ce soir.

De plus, si l'on s'en tient à l'intérêt suscité par les deux communes voisines lors du Concours - et partenaires également de la Fondation du Manoir - le rôle de leader assumé par Givisiez pour démarrer Chanteclair apporterait un signal fort lors de la demande de crédit de participation à leurs Assemblées communales respectives.

La Commission financière mentionne que la forme de la société économique devant réaliser cette promotion n'a formellement pas été définie et de ce fait la société n'est pas encore constituée

Des réflexions sur ce sujet ont déjà été effectuées en 2012 par un notaire et reportées sur une "feuille de route" pour suggérer le meilleur choix. Il aurait peut-être été prématuré et mal perçu de créer cette fondation ou société coopérative avant le vote de ce soir. La décision pourra être prise en toute quiétude au moment opportun.

Un groupe de travail "Chanteclair", composé de quatre membres du Conseil, du président de la Commission financière, du bureau d'architecture vainqueur du Concours, de la présidente du projet cantonal Senior+ et de notre concitoyen M. Charles-Henri Lang, ancien architecte cantonal, proposera la solution idoine à retenir pour ce projet.

La Commission financière estime qu'il n'est pas du tout sûr qu'une décision favorable ce soir puisse débloquer la situation pour l'attribution de la subvention cantonale destinée aux lits supplémentaires du Manoir.

S'il est juste qu'un vote positif à cette demande de crédit n'inciterait aucunement la décision de la CODEMS pour le subventionnement des chambres supplémentaires aux Terrasses du Manoir mais, dans le cas contraire, la condition liée à la construction d'appartements protégés tels que prévus dans le projet ITIS et exigée par cette même Commission risquerait, comme en 2013, de voir cette subvention filer sur un autre projet cantonal. Et c'est précisément ce que nous voulons éviter !"

Mme Suzanne Schwegler prend la parole en tant que Présidente du Jury qui a traité le concours Chanteclair. Elle invite l'Assemblée communale à soutenir la proposition du Conseil communal. Avec ce projet, la population disposera d'une très belle réalisation pour les personnes à mobilité réduite.

M. Carrard ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole.

M. Carrard ordonne le vote à mains levées :

- **à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée octroie un crédit de CHF 1'000'000, montant financé par un prélèvement de CHF 250'000 sur la réserve pour le projet Chanteclair et le solde de CHF 750'000 à prélever des capitaux disponibles, pour financer les coûts d'études du projet Chanteclair.**

3.2 Réaménagement place de-Boccard, crédit d'investissement

M. le Syndic introduit le sujet : "L'aménagement de cette place nouvellement nommée fait suite aux travaux déjà entrepris dans le cadre du cimetière et de son aménagement. La réalisation de la réhabilitation de la ferme en appartements ainsi que la construction d'un module d'habitation à l'arrière complétera avantageusement cette partie du village en un lieu de qualité. Il ne manque plus que l'aménagement concerté de l'ensemble de cette zone pour lui donner son aspect définitif dans le centre historique de Givisiez.

Ces travaux concernent plusieurs partenaires. D'une part, la famille de Boccard propriétaire de la ferme, la Commune et la Paroisse propriétaires de la route et

des abords de l'église. Nous avons trouvé les solutions les plus appropriés pour satisfaire tous les usagers, notamment la répartition financière qui reste toutefois à être approuvée par les Législatifs respectifs de Granges-Paccot et de la Paroisse. C'est pour cette raison que nous n'avons pas encore divulgué le détail de la participation de tiers.

Cependant, pour votre information et afin de pouvoir voter le crédit ce soir, les chiffres prévus sont les suivants : Sur un total de CHF 440'000, CHF 250'000 seront pris en charge par la Commune de Givisiez, CHF 100'000 par la famille de Bocard, le solde de CHF 30'000 par le Cercle d'inhumation et CHF 60'000 par la Paroisse."

M. Hervé Schuwey, Conseiller communal responsable du dicastère Services communaux, routes et police, présente cet objet en se référant aux explications publiées par le Conseil communal en page 39 de son Message.

"Le 20 décembre 2012, l'Assemblée communale avait accepté à l'unanimité le crédit pour le réaménagement du cimetière. Ce réaménagement, mettant en valeur ce site historique arrive à sa finalité. Il est donc temps maintenant d'adapter harmonieusement les parties à un tout, d'où ce qui nous occupe ce soir, le réaménagement de la place de-Bocard.

Comme vous l'avez très certainement lu à la page 39 de notre Message de printemps, il convient de mettre en exergue que les explications relatives à ce réaménagement sont fort bien détaillées et illustrent, on ne peut mieux, de manière claire le projet en devenir.

A l'appui de la quintessence de cet écrit, j'aimerais apporter ce soir encore une petite touche d'histoire et en conclusion détailler les montants des travaux qui additionnés font l'objet du crédit demandé pour parfaire ce lieu historique de Givisiez.

Remontant la filière du temps, on peut s'arrêter au 17ème siècle, qui a donné naissance au régime des patriciens adopté par la plupart des capitales des cantons-villes, telles que Berne, Lucerne, Soleure et Fribourg également. Si ce régime a été beaucoup critiqué par les bourgeois de l'époque qui s'appuyaient sur le peuple, il n'en reste pas moins que le régime patricien a maintenu la paix de façon durable. Le 18ème siècle qui marque son apogée est une époque brillante de notre histoire fribourgeoise. Le commerce et l'industrie sont florissants, les impôts, paraît-il, modérés et la gestion des affaires est excellente.

C'est à cette époque, 17ème et 18ème siècle, que des familles patriciennes de Fribourg choisissent Givisiez pour venir y ériger leur château, voire leur demeure de campagne. Ce qui est intéressant encore à souligner, c'est qu'au 19ème siècle, la vie sociale à Givisiez est fort brillante, comme on peut le relever dans les écrits relatant l'histoire de Givisiez, tant dans les livres que sur la toile. Les trois châteaux d'Affry, de Boccard et Von der Weid, se sont vite fait appeler « Le Trianon fribourgeois », voire même pour d'autres « le petit Versailles de Fribourg ». Dans les châteaux de Givisiez, on menait une existence champêtre... Les beaux esprits de l'époque fréquentaient les salons et y dissertaient.

En 1803, rapportent les historiens, Givisiez eut son heure de gloire quand Louis d'Affry fut nommé premier Landaman de Suisse, en quelque sorte, le premier président de la Confédération suisse. Son arrière petite-fille, Adèle d'Affry, duchesse Colonna, connue sous le nom d'artiste Marcello, comme tout le monde le sait, a laissé de nombreuses sculptures et peintures devenues très célèbres. En outre, de nombreux passages des « Carnets » de Marcello illustrent la vie en été dans les châteaux. Enfin une toute bonne raison pour que cette place ait été baptisée « Place de-Boccard », c'est qu'il ne faudrait pas laisser dans l'oubli un tout ancien et digne concitoyen en la personne de Monsieur Hubert de Boccard qui fut conseiller communal de Givisiez de 1890 à 1903, puis Syndic du lieu de 1903 à 1925.

Fort de ce qui précède, pour conserver ce bijou historique pour la pérennité qui éveillera à coup sûr l'intérêt des générations futures, il faut lui trouver un bel écrin, c'est pourquoi je vais vous réveiller en parlant chiffres et détailler le montant du crédit demandé.

Pour la Place de-Boccard, les honoraires de l'ingénieur civil, l'asphalte, le mobilier urbain, les luminaires sont devisés à CHF 161'295.

Pour le parc du château, si réalisé, l'enlèvement de la clôture, le mur et la haie, les luminaires et la barrière sont devisés à CHF 32'850.

Pour le cercle d'inhumation, à moitié avec la commune de Granges-Paccot, la démolition du mur de l'église, puis les aménagements tels que le mobilier, plantations, barrière sont devisés à CHF 61'600, donc pour la commune de Givisiez un montant de CHF 30'800.

M. Schuwey passe la parole à M. Philippe Equey, Président de la Commission financière, qui en lit le préavis :

"En préambule, je précise que le préavis de la Commission financière se base sur la documentation qu'elle avait en sa possession, 20 jours avant l'Assemblée communale. Dans le Message du Conseil communal de décembre 2012, il était prévu que le réaménagement de la route de l'Eglise - devenue la place de-Boccard - se fasse ultérieurement sur la base d'une étude complémentaire faite récemment.

Contrairement à la demande de crédit de décembre 2012 où le Conseil communal avait remis un récapitulatif des coûts estimatifs des travaux et leur répartition entre la Paroisse et le Cercle d'inhumation, il ne produit cette fois-ci que le montant du crédit demandé de 250'000 francs.

Or, dans le Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, il est précisé à l'art. 48 que :

Al. 1 Tout projet d'investissement soumis à l'Assemblée communale fait l'objet d'un rapport indiquant

- a) le but de la dépense ;
- b) le plan de financement.

Al. 3 Si l'une des indications ci-dessus fait défaut, la décision de l'Assemblée communale équivaut à une simple décision de principe.

Au vu de ce qui précède et en l'absence d'un devis estimatif des coûts et de leur répartition avec les différents partenaires concernés, seule une décision de principe peut donc être votée ce soir et une nouvelle demande de crédit devra être formulée ultérieurement.

Dès lors, la Commission financière vous demande d'accepter le principe des travaux à entreprendre pour le réaménagement de la place de-Boccard et leur financement. Par contre, le crédit demandé devra être soumis avec justificatif à l'appui lors d'une prochaine Assemblée communale.

M. le Syndic tient à donner quelques précisions par rapport aux points soulevés par la commission financière : Le crédit vise à réaménager la place de-Boccard, à corriger les niveaux de cette place et à rendre accessible l'entrée Nord de l'église en y aménageant un accès de plain-pied. Ceci est un but en soi. Pour les chiffres, les participations des tiers sont connus, mais ils doivent encore être approuvés par les assemblées respectives. Sur cette base le Conseil communal propose, non pas de voter sur le principe, mais de voter le crédit d'investissement de CHF 250'000 tel que demandé. Ceci permettra de ne pas précéder le projet de rénovation de la ferme de la famille de Boccard qui permettra la location d'appartements à partir de cet automne.

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole.

M. le Syndic ordonne le vote à mains levées :

- à la majorité des voix exprimées moins cinq voix contre, l'Assemblée octroie un crédit net de CHF 250'000, montant financé par un prélèvement de CHF 200'000 sur la réserve pour le réseau routier et le solde de CHF 50'000, à prélever des capitaux disponibles.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Mme Suzanne Schwegler, Conseillère communale responsable du dicastère Urbanisme, prend la parole.

"Après 20 années passées au sein de la Commission d'aménagement, M. Bruno Nussbaumer a souhaité mettre un terme à cette fructueuse collaboration.

Le Conseil communal et la Commission d'aménagement lui ont exprimé leur reconnaissance et leur satisfaction d'avoir pu compter sur l'expérience et les connaissances d'un homme de la terre, qualités très appréciées et indispensables à la gestion de l'aménagement de notre territoire communal.

Pour lui succéder, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale la candidature de M. Laurent Idoux, que je vais vous présenter

M. Idoux est né en 1966. R ressortissant français, il a obtenu sa naturalisation facilitée le 19 janvier dernier.

En provenance de Granges-Paccot, M. Idoux s'est installé à la route du Mont-Carmel 17 à Givisiez depuis 2007 avec son épouse Albertine, originaire de Chénens, et leurs deux fillettes de 7 et 4 ans.

Sa formation de géologue le porte tout naturellement vers les dossiers concernant l'aménagement du territoire et les constructions. Au plan professionnel, il occupe actuellement la fonction de directeur de succursale chez CSD Ingénieurs SA à Granges-Paccot.

Dans ses moments de loisirs, trop peu nombreux selon lui, Laurent Idoux pratique la lecture et le sport, notamment le tennis. Il a été membre du Comité du TC Givisiez dans des années qui étaient difficiles pour le club.

En résumé, il privilégie les moments passés en famille et apprécie de rencontrer des amis à travers le sport.

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ?

Comme ce n'est pas le cas, je propose donc de nommer Monsieur Laurent Idoux en tant que membre de la Commission d'aménagement de la Commune de Givisiez."

- **à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. Laurent Idoux membre de la Commission d'aménagement en remplacement de M. Bruno Nussbaumer.**

M. Laurent Idoux prend la parole. Il manifeste son intérêt à participer au sein de la Commission d'aménagement et remercie l'Assemblée communale pour sa nomination.

Mme Schwegler remercie à son tour l'Assemblée communale d'avoir fait confiance au Conseil communal.

5. ELECTION D'UN CONSEILLER/ERE D'AGGLOMERATION

M. le Syndic informe que M. Jean-Daniel Wicht, Conseiller d'agglomération, a quitté la Commune de Givisiez. Un point a pu être inséré au dernier moment à l'ordre du jour de la convocation car il a semblé important au Conseil communal que la Commune soit représentée au sein de l'Agglomération, notamment en ce qui concerne le budget.

Pour remplacer M. Wicht, le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Gilles de-Reyff, Conseiller communal pour le Conseil d'agglomération.

L'Assemblée ne propose aucun autre candidat.

M. le Syndic ordonne le vote à mains levées pour l'élection de M. Gilles de Reyff comme Conseiller d'agglomération

- **à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée élit M. Gilles de Reyff Conseiller d'Agglomération en remplacement de M. Jean-Daniel Wicht.**

6. UNITE DE GESTION FORESTIERE "FORET-SARINE", APPROBATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE

M. le Syndic introduit le sujet.

"Il s'agit là de l'élargissement du périmètre et du regroupement de cinq corporations forestières. Le Message est très explicite par rapport aux détails de cette modification. En fait, nous aurons une structure plus importante avec les avantages que procure un tel changement : plus de flexibilité, un meilleur contrôle des coûts d'exploitation et une meilleure répartition des tâches au sein des corporations. Cette évolution va tout à fait dans le sens souhaité en permettant de réunir de plus grandes unités forestières, tout en garantissant la proximité avec nos équipes locales connaissant parfaitement le terrain.

Le conseil vous demande d'approuver cette modification de statuts et de périmètre tel que commentée dans le Message communal. En cas de questions, Mme Berclaz, Conseillère communale est tout à fait à même d'y répondre."

M. le Syndic ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole.

- à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée accepte les nouveaux statuts de l'unité de gestion forestière "Forêts-Sarine".

7 DIVERS

M. le Syndic souhaite aborder quelques points :

"Concernant la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL), nous avons enregistré en tout 19 oppositions et trois remarques. Celles-ci sont en passe d'être traités selon la réglementation en vigueur : Convocation des opposants, discussion, décision de maintien ou de retrait de l'opposition, faire suivre le dossier au SeCA avec le préavis de la Commune, selon les cas. Le dossier est complexe et va durer un certain temps.

Concernant les mandats d'étude parallèles (MEP) de l'Escale, les propriétaires ont décidé de construire des logements sur leur parcelle. Comme la Commune dispose de terrains qui jouxtent cette zone, elle s'est associée à ce projet. Quatre bureaux d'architecture ont été invités à participer à ce MEP. L'exposition publique des quatre projets aura lieu le samedi 6 juin de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h."

Le projet de la partie "Escale" pourra démarrer assez rapidement. En ce qui concerne la partie communale, il s'agit d'une intention. La Commune pourra réaliser l'un ou l'autre bâtiment en fonction de ses besoins futurs et des capacités financières de la Commune.

M. le Syndic ajoute que la Commune de Givisiez, suite au travail de la Commission de l'énergie, présidée par

M. Roger Carrard, Conseiller communal, va obtenir, le 29 septembre prochain, le prix "Cité de l'énergie". A cette occasion, une fête villageoise sera organisée les 19 ou 26 septembre prochain, sur le thème de l'échange. L'idée serait de créer une fête de village "internationale" où chacun avec une culture différente pourrait se présenter et se mettre en valeur.

M. le Syndic relève un dernier point : Le site Internet de la Commune a été évalué. Il est bien fréquenté avec une moyenne de 150 visites par jour. Le Conseil communal souhaite le rendre plus dynamique, plus interactif, plus réactif et plus simple à l'utilisation, tout en le rendant mieux accessible pour les smartphones et les tablettes numériques. Un nouveau site Internet sera donc mis en ligne à partir de juillet 2015. Les citoyennes et citoyens de Givisiez recevront encore des informations à ce sujet.

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Jean-Benoît Bard parle de la pétition envoyée le 25 mars passé au Conseil communal, signée par plus de 1'000 personnes, dont 262 domiciliées sur Givisiez, 564 sur Granges-Paccot et 220 autres travaillant sur le territoire de l'une ou l'autre commune.

Cette pétition vise à augmenter, notamment le samedi et le dimanche, la cadence horaire de la ligne de bus n° 9 Fribourg - La Faye desservant le centre du village de Granges-Paccot, ainsi que le quartier de la Faye.

M. Bard demande au Conseil communal de soutenir cette pétition au sein de l'Agglomération.

M. le Syndic répond que le Conseil communal se déclare favorable à l'augmentation de la cadence des bus. Il a transmis cette pétition au Comité de l'agglomération pour toutes suites utiles. M. le Syndic ajoute qu'avec le déplacement de la gare prévu d'ici 2020, la ligne actuelle n° 3 sera prolongée jusqu'à cette nouvelle halte.

M. le Syndic clôt cette Assemblée à 21.30 h, en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

Il donne rendez-vous aux citoyennes et citoyens de Givisiez pour la prochaine Assemblée communale prévue le 16 décembre 2015.

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié.

L'Assemblée applaudit.

Le secrétaire :

Le Syndic :

Philippe Vorlet

Georges Baechler